

PROTECTION
DES VÉ
AU-DELA
DES ATTENTES



PLAN DE PROTECTION DES VÉ CADILLAC



PROTECTION





Des réparations inattendues peuvent s'avérer coûteuses. Le Plan de protection des VÉ Cadillac représente une façon simple d'acheter une protection supplémentaire en sus de la garantie du fabricant.*

AVANTAGES

- Le seul plan de protection pour VÉ endossé par Cadillac et appuyé par la GM.
- Les durées sont fonction de vos besoins, allant jusqu'à 7 ans / 160 000 km.
- Choisissez votre franchise.
- Aide routière 24 heures sur 24, jusqu'à 100 \$ par occasion.
- Remboursement d'un véhicule de location jusqu'à 50 \$ par jour (5 jours max.).
- Protection pour les réparations mécaniques, incluant pièces et main-d'oeuvre, pour la durée du plan acheté.*
- Remboursement pour interruption de voyage jusqu'à 190 \$ par jour si le véhicule tombe en panne à plus de 150 km de votre domicile, jusqu'à un maximum de 500 \$ par occurrence.

* Le plan court de façon conjointe avec toute garantie applicable du fabricant.

CARACTÉRISTIQUES DE LA PROTECTION DES VÉ

VÉ TOTAL PLUS

- Défaillance des batteries de propulsion du VÉ (haute tension)
- Moteur d'entraînement / de propulsion du VÉ
- Traction avant / arrière / intégrale
- Chaufferette et climatiseur
- Systèmes électriques
- Freins
- Suspension avant / arrière
- Direction
- Système de refroidissement
- Fonctionnalités haute technologie installées à l'usine
- Systèmes de retenue supplémentaire
- Carrosserie et habitacle
- Accessoires électriques
- Chargeur domiciliaire Ultium PowerUp
- Chargeur portatif (fourni avec le véhicule)

EXCLUSIONS

Réparations couvertes au titre de la garantie du fabricant du véhicule. Défaillance de pièces ou de composantes causée par un manque d'entretien, des conditions préexistantes, des modifications au véhicule, une mauvaise utilisation, une utilisation abusive, en course, suite à un accident, une collision, un vandalisme ou des conditions climatiques, ou l'utilisation du véhicule à des fins répertoriées sous « véhicule inadmissible » dans le contrat. D'autres exclusions peuvent s'appliquer. Pour en savoir plus, consultez votre concessionnaire ou le texte du contrat.



PROTECTION



Le plan de protection pour VÉ Cadillac est le seul plan de protection conçu expressément pour les acheteurs de véhicules électriques à batterie Cadillac, et appuyé par la General Motors à l'échelle mondiale. Le présent dépliant se veut une description générale des avantages du plan de protection pour VÉ Cadillac. La société General Motors du Canada se réserve le droit de modifier les prix ainsi que les plans en tout temps et ce, sans obligation aucune. Votre concessionnaire Cadillac saura vous expliquer les détails du plan particulier, les prix ainsi que les critères d'admissibilité des véhicules. Les produits ne sont pas tous offerts dans toutes les provinces. Certaines conditions, restrictions et exclusions peuvent s'appliquer.

©2024 General Motors. Tous droits réservés. Les marques présentées dans le document sont des marques de commerce ou de service de la GM, de ses filiales, société affiliées ou concédants de licence.